



Direction des travaux publics
Division des études techniques – Ingénierie
et aménagement du domaine public
800, boul. De Maisonneuve Est, 17^e étage
Montréal (Québec) H2L 4L8
Téléphone : 311 (514 872-0311)
Télécopieur : 514 868-3293

Demande de permis d'occupation
périodique du domaine public
pour fins de café-terrasse

Espace réservé à l'administration ➡	No dossier :	Règlement sur l'occupation du domaine public (RRVM., c.O-0.1) Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (CA24-019)
	Compte foncier :	Guide d'aménagement des contre-terrasses de la rue McGill et de ses abords entre les rues Saint-Jacques et de la Commune Guide d'aménagement des terrasses de la place Jacques-Cartier

Requérant (mandataire de l'exploitant ou exploitant du permis)

Nom :	Prénom :
Télécopieur :	Téléphone :
Courriel :	Cellulaire :
Adresse postale :	Occupation :

Exploitant du permis de café-terrasse (titulaire)

Raison sociale :	Adresse postale :
Activités courantes de l'entreprise (préciser) :	
Nom :	Prénom :
Télécopieur :	Téléphone :
Courriel :	Cellulaire :
Adresse postale :	N° d'entreprise du Québec (NEQ) :

Occupation périodique du domaine public pour fins de café-terrasse

Emplacement visé : rue McGill et ses abords, entre St-Jacques et de la Commune ☐ Place Jacques-Cartier ☐ Autre ☐	
N° des codes des places de stationnement inscrits sur les panonceaux près du café-terrasse :	
Préciser l'adresse :	
Intersection(s) :	NORD ☐ SUD ☐ EST ☐ OUEST ☐
Fins (usage) pour lesquelles l'occupation est demandée (préciser les activités qui y seront exercées) :	
Objets qui occuperont le domaine public (préciser leur quantité et leur qualité) :	
Début de l'occupation du domaine public :	Superficie inférieure du commerce exploité : m ²
Possède un café-terrasse sur domaine privé : NON ☐ OUI ☐	Superficie du café-terrasse exploité sur le domaine privé : m ²
Permis d'alcool RACJQ : NON ☐ OUI ☐ À VENIR ☐	Préciser le type de permis d'alcool de la RACJQ :
Mobilier urbain de la Ville sur le trottoir : NON ☐ OUI ☐	Lesquels :

Documents requis :

La demande de permis doit être déposée au Bureau Accès Montréal par le requérant (ou son représentant autorisé par une procuration) et être accompagnée des documents suivants :

☐ Résolution, mandat, procuration ou autre autorisant le requérant à faire la présente demande pour et au nom de l'exploitant du permis

☐ Procuration ou résolution de la compagnie ou raison sociale demanderesse si différent du propriétaire de l'immeuble

☐ Le cas échéant, deux (2) copies du plan d'aménagement (de qualité professionnelle) comprenant les façades avant et latérales ainsi que la vue de plan du café-terrasse (le trottoir, le mobilier urbain, la disposition du mobilier et des équipements de terrasse)

☐ Lettre d'autorisation du propriétaire de l'immeuble où est situé le commerce

☐ Photos des vues dégagées de face et de côtés, notamment 1) la façade complète du commerce; 2) du trottoir; 3) la chaussée (rue) située en face

☐ Paiement des frais d'études de 545 \$ au nom de la **Ville de Montréal**. Ces frais ne sont pas remboursables.

Engagement à joindre sur demande :

- ☐ Deux (2) copies du plan signé et scellé par un architecte ou un ingénieur si vente d'alcools sur le café-terrasse
- ☐ Une preuve d'assurance responsabilité (avenant de 2 000 000 \$ en vigueur pour toute la durée de l'occupation
- ☐ Le cas échéant, preuve d'acquisition (photos, factures, bons de commande) du mobilier de terrasse présélectionné et autorisé en vertu d'un guide d'aménagement applicable
- ☐ Frais d'émission du permis de 63 \$. Ces frais sont non récurrents.

Transmettre le tout à :
Arrondissement de Ville-Marie
Bureau Accès Montréal
800, boulevard De Maisonneuve Est, 17^e étage
Montréal (Québec) H2L 4L8
Questions : 311 (514 872-0311)

Signature du requérant :

Date :

